Saviez-vous que...

- L'utilisation du bidet ou de papier de lavable permet d'économiser de un à deux rouleaux de papier de toilette par semaine, par personne!
- Un seul carré de papier de toilette nécessite de 0,5 à 1,8 litres d'eau pour sa production – le bidet, bien qu'il augmente légèrement la consommation d'eau à domicile, permet en réalité une économie d'eau globalement!
- Le papier de toilette lavable, si utilisé uniquement pour les numéros 1, peut être mis directement avec la lessive (l'urine est stérile).
- Les toilettes à compost modernes ne dégagent aucune odeurs, et n'attirent pas les mouches. La vidange n'est nécessaire qu'une à deux fois par année.

Conseils pour l'achat

- ◆ Toilettes à faible débit: vérifier la cote MaP, qui mesure la capacité à évacuer les déchets solides, sur les boîtes en magasin ou au www.map-testing.com
- ◆ Toilettes à compost: leur installation ne permet pas de réduire la dimension de l'installation septique, mais peut réduire les désagréments lorsqu'une fosse scellée est la seule option pour une habitation.
- Bidets: existent en différents modèles, du plus simple au plus haut de gamme. Ceux comportant des accessoires numériques ont toutefois un bilan environnemental moins intéressant... Certains permettent un contrôle de la température de l'eau; garder en tête que l'eau chaude prend du temps à arriver: est-ce nécessaire? Aucun plombier nécessaire pour l'installation.
- Papier de toilette lavable: on peut aussi très bien confectionner son propre papier de toilette en découpant de vieux vêtements tachés ou troués... des lingettes de toutes les couleurs, douceurs, et pour tous les goûts!



Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le Service de l'environnement au 450 224-8888, poste 6260 ou par courriel à :

secretaireenvironnement@ville.prevost.qc.ca



Vous pouvez acheminer votre demande avec les documents pertinents à l'adresse suivante :

Programme d'aide financière
Pratiques sanitaires écoresponsables
Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost (Québec) JOR 1T0

Service de l'environnement



Les commerces et entreprises sont admissibles!



Programme d'aide financière

Pratiques sanitaires écoresponsables

Toilettes à compost Toilettes ultra-haute efficacité Papier de toilette lavable ...et plus!



Service de l'environnement

www.ville.prevost.qc.ca

Objectifs du programme

Ce programme a pour but de réduire la quantité d'eau potable utilisée et de matières résiduelles générées par les pratiques sanitaires, notamment l'utilisation des toilettes résidentielles et commerciales, et de promouvoir les alternatives écologiques.

Conditions

Les produits ciblés par une demande d'aide financière doivent être installés, ou utilisés selon le cas, dans un bâtiment situé sur le territoire de la Ville de Prévost, à l'exception des bidets de voyage, dont l'utilisateur doit toutefois être domicilié sur le territoire de la Ville de Prévost. Une seule demande peut être accordée par année, par adresse. Une même demande peut toutefois cibler plusieurs des catégories de produits visés par le programme. Le produit ou le matériel doit avoir été acquis dans les six (6) mois précédant la demande.

Documents à fournir

- 1. Formulaire de demande d'aide financière
- Résidents: preuve de domicile
 Propriétaires: preuve de propriété
 Personnes morales: copie de l'inscription au registre des entreprises du Québec
- 3. Copie de la facture d'achat des articles visés par la demande
- 4. **Description des produits achetés** incluant le nom du modèle
- 5. **Preuve du débit** pour une demande visant une toilette ultra haute efficacité
- Photo du ou des produits installés dans la salle de bain (sauf pour les bidets de voyage)
- 7. **Photo des produits finis** si la demande vise du matériel de confection

Produit	Admissibilité*			Subvention		Limites du programme
Toilette ultra haute effica- cité dont la chasse est d'un maximum de 4 litres pour un modèle à chasse simple	R	✓	✓	municipale 125 \$		Maximum de deux (2) toilettes par adresse, par période de cinq (5) ans
Toilette ultra haute effica- cité la grande chasse est d'un maximum de 4,8 litres pour un modèle à chasse double		•	⋄	75 \$		terreau
Cabinet à terreau (toilette à compost) avec réservoir intégré			•	250 \$	Rembourse- ment du permis d'installation septique si né- cessaire.	Système central de compostage
Système central de com- postage fonctionnant avec toilette sèche ou à ultra faible débit		•	>	400 \$	Doivent être conformes au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22).	Bidet à attacher et douchette
Bidet à attacher, dou- chette, siège de toilette bidet			•	50 % du coût d'achat, taxes incluses		Maximum de 100 \$ par bidet, et de deux (2) bidets par adresse, par période de cinq (5) ans
Bidet de voyage	V			50 % du coût d'achat, taxes incluses		Maximum de 20 \$ par bidet de voyage, et de deux (2) bidets de voyage par adresse, par période de cinq (5) ans
Papier de toilette et mou- choirs lavables	V			50 % du coût d'achat, taxes incluses		Maximum de 50 \$ par adresse, par pé- riode de cinq (5) ans
Matériel de confection	•			50 % du coût d'achat, taxes incluses		Period Pariod

^{*}R: tous les résidents prévostois | P: les propriétaires résidentiels | ICI: les personnes morales (commerces, institutions, organismes)